



Association
VACARMES-REIMS
VIGILANCE, ALERTE ET
MOBILISATION CITOYENNES

Site internet
www.vacarmes-reims.fr
Adresse électronique
contact@vacarmes-reims.fr

Synthèse de la rencontre avec la chambre d'agriculture de la Marne le 16 janvier 2015

Participants

Mr Maximin Charpentier (MC) : président de la chambre d'agriculture de la Marne, vice président de la FDSEA 51.

Mr Joël Floquet : président de l'association Vacarmes

Mr Claude Grimont : membre du CA de Vacarmes

Mr Rémi Harlaut : membre du CA de Vacarmes

Mr Claude Harlaut : membre de Vacarmes

Après une présentation des participants, Joël Floquet rappelle le parcours de Vacarmes. L'association est née en 2009 pour mettre au grand jour et déjouer le « complot » aéroportuaire dans le cadre du CRSD de la BA 112. Elle a également découvert des comportements peu démocratiques de la part des élus. Si le projet aéroportuaire semble provisoirement écarté, (et a permis ainsi au projet Ferme 112 d'exister), Vacarmes reste vigilante quant au devenir du site dans sa globalité, et réclame plus de transparence et de démocratie de la part des élus sur l'ensemble du périmètre du SIEPRUR. Les informations réclamées auprès des élus ne nous ont pas été transmises. C'est pourquoi nous nous sommes rapprochés directement de vous. Le projet initial de la FDSEA 51 nous a déjà été présenté le 30 janvier 2013. Il a sans doute été remodelé depuis.

Nous travaillons de façon collective et un questionnaire a été rédigé dans l'optique de notre rencontre d'aujourd'hui. (Mr Charpentier en prend connaissance). Nous n'allons pas le suivre point par point, mais tenterons d'y répondre à travers nos échanges. Nous rédigerons par la suite un compte rendu que nous vous soumettrons à contrôle et modifications. Quand vous l'aurez validé, nous nous autoriserons à exploiter son contenu.

MC : Je souhaite reprendre la genèse du projet de la ferme expérimentale BA 112. Le CRSD concerne 350 Ha sur Bétheny sachant que la totalité du site représente environ 540 Ha. Le solde se situe sur les communes de Courcy (zone de vie et bâtiments) et Brimont (surtout boisée). Pour ces dernières, la compétence de développement économique est aujourd'hui transférée à leur intercommunalité.

Vac : Au départ il a été dit que la rétrocession du site ne pouvait concerner que sa totalité. Alors pourquoi un contrat de site partiel ?

MC : Cela n'a pas été possible, Courcy et Brimont n'étant pas dans Reims Métropole, et ayant refusé d'adhérer au Syndicat Mixte Du Nord Rémois (SMNR). Je regrette que ces négociations aient été mal engagées dès le départ. J'ai repris ce dossier en cours de route et je dois composer dans le contexte actuel. En fait, nous subissons les conséquences du mille-feuilles administratif, et c'est très compliqué actuellement de porter des projets.

Vac : Nous vous rappelons que Courcy et Brimont ont mis comme conditions d'adhésion la présentation et la faisabilité de projets utiles et sérieux répondant à l'intérêt général et ne générant pas de nuisances. C'est pourquoi nous avons mené le même combat en parallèle contre le projet aéroportuaire et que l'amalgame se fait souvent entre Vacarmes et Courcy. Mais nous sommes indépendants.

Nous avons également fait des propositions pour sortir positivement de la crise de la BA 112. Si les élus questionnés individuellement à ce sujet y étaient favorables, rien ne s'est concrétisé au niveau des instances de décisions.

MC : Le CRSD a été signé en juillet 2013 avec la participation de la chambre d'agriculture. 100 000 euros de fonds publics nous ont été accordés pour réaliser notre étude en une année.

Vac : est ce qu'un nouveau CRSD a été signé depuis ?

MC : Non. Il a été modifié par un avenant qui a écarté le projet initial de cité du patrimoine, et confirmé le projet agricole et l'équipement en fibre optique du pôle industrie-agro-ressources (IAR) de Pomacle-Bazancourt.

Comme convenu, nous avons présenté aux membres du CRDS en juillet 2014 les conclusions de notre étude.

Compte tenu de la concurrence mondiale, de la baisse des aides européennes, et ayant pour objectif de maintenir des exploitations agricoles à taille humaine, il est nécessaire de préparer l'agriculture de demain. Il faut mieux produire avec moins de pesticides et d'engrais, tout en respectant les contraintes environnementales.

Le pôle IAR travaille en aval sur les débouchés des produits et sous-produits issus de l'agriculture. Il est nécessaire de rationaliser l'expérimentation et l'innovation en amont. Aujourd'hui, elle est principalement organisée par filière de production (blé, betterave, luzerne,...) avec une approche mono-factorielle des critères étudiés. Il est indispensable de raisonner de manière transversale, avec une approche multi-factorielle, et dans le temps sur plusieurs années et rotations de cultures.

Par exemple, pour éviter la migration des nitrates vers les nappes phréatiques, il faut maintenir un couvert végétal le plus longtemps possible. Faire trois cultures sur deux ans est une hypothèse de travail. D'autres pistes sont à étudier :

- **les interactions entre plusieurs facteurs : engrais, désherbants, variétés, lutte biologique, et respect de la biodiversité (abeilles)**
- **travailler en « rupture » pour atteindre la limite de la plante ou des facteurs étudiés**
- **la plante permet, par la photosynthèse, de piéger l'énergie solaire. La biomasse, quantité de matière sèche produite, permet de quantifier ces rendements.**
- **nouvelles productions à débouchés non alimentaires**

Notre objectif est donc de créer un cluster où se retrouveraient les chercheurs, entreprises, coopératives, responsables de la bio-économie, du machinisme, pour travailler en réseau. Je dois présenter pour le 30 juin prochain les acteurs de cette association qui pourrait se nommer « Association agro ressources et bio-économies de demain ». Un conseil scientifique sera ensuite mis en place pour définir les axes de recherche.

Vac : Quelle est votre revendication territoriale sur le site ?

MC : La totalité des 350 Ha actuels de Bétheny, ou rien. Il n'est pas question de partager cet espace avec des activités d'une autre nature (déconstruction automobile) Nous sommes également intéressés par les 23 Ha de terres cultivables situées sur le territoire de Brimont, et nous souhaitons que cela devienne possible.

Vac : Les bâtiments et la zone de vie située sur le territoire de Courcy vous intéressent-ils ?

MC : Pourquoi pas si nous devons créer un centre d'accueil pour la formation aux nouvelles pratiques agricoles. Mais ces bâtiments sont-ils encore en état d'être réhabilités ?

Par ailleurs, les hangars pourraient être utilisés pour les recherches en machinisme : GPS, drones d'observations, détection de plantes.

Vac : Quelle place pour l'agriculture biologique ?

MC : La recherche bio ne doit pas faire double emploi avec des expérimentations déjà existantes comme sur le site de Boigneville. Nous n'avons rien contre le bio. Pour preuve, la région a déjà un budget

de 12 millions d'euros alors que ce type de production ne concerne que quelques milliers d'hectares. De même, tous nos travaux ne seront pas obligatoirement centralisés sur le site de l'ex BA 112. Si d'autres endroits sont plus propices en Picardie ou ailleurs, on les utilisera.

Vac : Quelle place pour la viticulture ?

MC : Cela n'est pas envisagé. Cela existe déjà dans le cadre du CIVC.

Vac : On a entendu parler d'un projet d'algues vertes

MC : Il est proposé par un entremetteur individuel. Nous ne recevons pas actuellement ce type de communication. Le projet n'a pas vraiment convaincu, mais ce sera au conseil scientifique de se prononcer.

Vac : Prévoyez-vous l'ouverture du site au grand public ?

MC : Ce n'est pas d'actualité. Notre orientation principale est l'expérimentation.

Vac : Et la dépollution du site, alors même que les résultats de l'expertise n'ont jamais été diffusés ?

MC : Nous n'en avons pas connaissance non plus. Nous avons réalisé 80 prélèvements de terre. Les résultats d'analyses sont rassurants, et 220 Ha sont déjà en culture depuis de nombreuses années.

Vac : Quelles sont vos possibilités de financement ?

MC : Outre les partenaires du cluster, nous demanderons des aides auprès des deux régions (Champagne-Ardenne et Picardie) ainsi qu'au niveau national et européen. Notre projet a déjà obtenu un large consensus, et répond aux grandes orientations politiques et économiques.

Vac : Sous quel statut juridique va s'articuler ce projet ?

MC : Des études sont en cours pour définir le statut des exploitants actuels du site. Nous leur garantirons leur revenu actuel. Ceux qui voudront participer aux travaux d'expérimentation le pourront. C'est peut-être une SARL qui assurera la gestion et le fonctionnement de l'ensemble du projet.

En conclusion, notre objectif est de développer nos atouts pour le futur, sans opposer l'intensif, le raisonné ou le bio, pour permettre aux exploitations, de type familiales, de rester compétitives.

Vac : Nous vous remercions pour votre accueil et pour les informations que vous nous avez communiquées.

PS : Question supplémentaire : Concernant le foncier, envisagez vous de l'acquérir ou de signer un bail ? Et avec qui ?

MC : l'acquéreur serait Reims-Métropole avec qui serait signé un bail à long terme.